

**ANNEXE À L'ENTENTE DE COOPÉRATION
ENTRE L'UNIVERSIDAD DE CHILE ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**COOPÉRATION
entre le
CENTRO DE MODELAMIENTO MATEMÁTICO
et le
CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS**

Dans le cadre de l'accord de coopération existant entre leurs institutions respectives, le **Centro de Modelamiento Matemático (C.M.M.)** de l'Universidad de Chile et le **Centre de recherche sur les transports (C.R.T.)**, centre conjoint de l'Université de Montréal, de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Polytechnique, désirent développer leurs relations de coopération scientifique dans le domaine de la recherche sur la planification et la gestion des systèmes de transport, ainsi que dans les secteurs de recherche connexes. Plus précisément, les deux centres souhaitent développer leur collaboration dans le domaine de la modélisation mathématique des systèmes de transport et des réseaux de télécommunications. Les thèmes de recherche spécifiques qui seront abordés toucheront notamment la planification et la gestion des systèmes de transport en commun, ainsi que la tarification et la conception des réseaux de télécommunications.

Conséquemment :

1. Les deux centres conviennent d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets de coopération dans le domaine identifié ci-dessus et de favoriser les échanges entre leurs chercheurs respectifs.
2. Dans le cadre des ressources disponibles, la coopération entre les deux centres prendra l'une ou l'autre des formes suivantes :
 - 2.1 invitations réciproques de chercheurs à donner des conférences ou à participer à des activités de recherche;
 - 2.2 mise en place de projets de recherche concertée dans des domaines d'intérêt commun;
 - 2.3 organisation de stages scientifiques, de plus ou moins longue durée, pour chercheurs et étudiants;
 - 2.4 participation à des séminaires conférences ou colloques scientifiques à l'invitation de l'une des parties;
 - 2.5 échange régulier de publications ;
 - 2.6 toute autre activité compatible avec l'esprit et la lettre de l'entente liant l'Universidad de Chile et l'Université de Montréal.

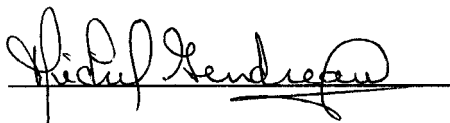
3. Dans la mesure où les budgets disponibles le permettent, les parties conviennent d'organiser à chaque année une visite d'un chercheur du CMM au CRT et vice-versa. Les frais de voyage seront pris en charge par l'organisme d'attache du chercheur effectuant la visite, et les frais de séjour seront à la charge de l'institution d'accueil. La durée de ces visites sera de 2 à 4 semaines chacune. Chaque visite sera réalisée avec l'accord préalable des directeurs des deux centres.

La présente annexe entre en vigueur après avoir été signée par les parties et approuvée par les autorités compétentes. Elle est conclue pour une première période de trois ans. Elle sera reconduite automatiquement chaque troisième année pour une même période, chaque partie pouvant cependant proposer des amendements ou mettre fin à l'entente en donnant un avis écrit à cet effet, trois mois avant l'échéance.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2003

Pour :

**Centre de recherche sur
les transports**



Prof. Michel Gendreau
Directeur

Pour :

**Centro de Modelamiento
Matemático**



Prof. Rafael Correa
Director